

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 36 (1979)

Heft: 12

Rubrik: Jeunesse + Sport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- tâches préalables de l'hélicoptère (prise à bord d'un médecin, guide, chien d'avalanches, etc.)
- lieu d'embarquement du personnel et du matériel
- numéro de téléphone de l'organe de coordination des secours (doit être occupé en permanence)
- si l'alarme ne peut être donnée téléphoniquement, on enverra toujours si possible 2 personnes munies de l'ordre écrit.

Alarme d'une colonne de secours

Si l'engagement du SMH est insuffisant pour mener à bien l'action de secours, le moniteur J+S alarmera lui-même la colonne de secours la plus proche. Dans ce cas il devra fournir également les renseignements suivants:

- mesures prises en collaboration avec le SMH
- mesures prises concernant l'alarme du médecin, d'un conducteur de chien d'avalanches, etc.
- nombre de personnes valides sur le lieu de l'accident.

Place d'atterrissage

- Surface 15 x 15 m
- Sol ferme et plat, où l'on n'enforce pas avec les souliers (tasser la neige)
- Pas d'obstacles supérieurs à 15 m de haut dans une zone d'envol ou d'approche de 100 m

Direction du vent

Doit être indiquée par

- un drapeau placé du côté d'où vient le vent
- ou une personne placée 15 m devant la place d'atterrissage, bras tendus et dos tourné au vent.

Embarquement

- Ne s'approcher de l'hélicoptère que par les côtés ou l'avant et qu'après arrêt complet du rotor ou sur signal du pilote
- Garder continuellement le contact visuel avec pilote

Signaux

Secours urgents oui non



Assurance militaire (AM)

Les jeunes en âge J + S, les moniteurs(trices) et le personnel annoncé, participant à une activité J+S, (cours du branche ou examen de performance) sont assurés par l'AM. Celle-ci ne couvre toutefois pas les activités organisées par des écoles et des entreprises.

Le moniteur J+S responsable ou son remplaçant déclarera, sur la formule officielle, tout accident ou maladie au service cantonal qui a autorisé l'activité J+S.

Lorsqu'un sauvetage ou une évacuation par hélicoptère est nécessaire, l'assuré fera exclusivement appel au sauvetage militaire hélicopté (SMH).

Tous transports, dont les frais doivent être payés par l'assurance, devront être autorisés préalablement par l'AM, à l'exception de ceux nécessaires aux sauvetages et évacuations d'urgence.

Notez les numéros de téléphone!

- Téléphone le plus proche (Cabane, poste SOS de barrage) 0 /
- Médecin pour cas d'urgence 0 /
- Hôpital pour cas d'urgence 0 /
- Sauvetage militaire hélicopté (SMH) 041/96 22 22
- Aéroport militaire ou civil le plus proche 0 /
- Colonne de secours 0 /
- Conducteur de chien d'avalanches 0 /
- Police cantonale 1 17
- Service cantonal J + S 0 /
- Assurance militaire ou 031/67 69 29
- (hors des heures de bureau) 031/57 07 17
- ou 031/44 00 42

Comportement en cas de décès

Principe

- Réfléchir, décider et agir avec célérité
- Seul le médecin est habilité à constater un décès
- Un corps ne peut être transporté que sur ordre du médecin ou de la police.

Comportement

- prodiguer les premiers soins si nécessaire
- alarmer immédiatement un médecin, la police et dans la mesure du possible un ecclésiastique
- en cas de besoin alarmer le sauvetage militaire hélicopté et une colonne de secours
- avertir immédiatement par téléphone:
 - les proches de la victime
 - le service cantonal J + S
 - l'assurance militaire et
- donner les informations suivantes:
 - nom, prénom, date de naissance, adresse de la victime et numéro de téléphone de ses proches
 - brève description du décès et des mesures prises
- ne jamais oublier de prendre soin des survivants.

Le coin des cruciverbistes

Grille no 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4	■					■		■		
5								■		
6					■		■		■	
7			■			■				
8								■	■	■
9										
10			■						■	

Horizontalement

- 1 Elle empêche d'être ambidextre
- 2 Qui porte sur un seul nom
- 3 Africaine du Sud-ouest
- 4 Enroule en spirale - Encre
- 5 Régulier - Lien
- 6 Mer - S'emploie toujours avec mesure
- 7 Ancienne mesure - Note - Convention
- 8 Règle
- 9 Délabré, pour le géologue
- 10 Fin de participe - Chef d'avant 1917 - Coutumes

Verticalement

- 1 ¾ de lune - légume
- 2 Fondé sur une certaine ressemblance
- 3 Craintif - Cœur de huit
- 4 Griserie
- 5 Dépouillée de son écorce - Fleur
- 6 Peut-être adversaire malgré tout - Sujet neutre - Voisin de la Suisse abrégé
- 7 Nouent - Pire, pour un Espagnol
- 8 Affluent du Danube - Note
- 9 Il s'occupe de cuirs - Déplacé
- 10 Galvanisés

Solution de la grille no 1 à la page 287